

Amm.01/91

Valenzano, 27/10/2025

## LISTE RESTREINTE DE FOURNISSEURS SELECTIONNES

**Référence: ContractCadre/Tunisie/02/2025**

Dans le cadre de l'«Appel à manifestation d'intérêt pour la création d'une liste restreinte de prestataires de services de communication et visibilité en Tunisie», publié le 10/07/2025, le comité d'évaluation a évalué les candidatures émanant de personnes physiques ou morales éligible; soumises dans les délais, et qui sont conformes d'un point de vue administratif et qui répondent aux critères de sélection, -, et qui ne se trouvent pas en situation d'exclusion ni soumises à des mesures restrictives.

Sur cette base, la liste restreinte de fournisseurs présélectionnés pour fournir des services de communication et de visibilité en Tunisie, conformément au règlement du CIHEAM Bari, est publiée.

Les fournisseurs éligibles, classés par ordre alphabétique, sont les suivants:

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| 1. Adcom Agency:                            | Lot 1, lot 2 et lot 3 |
| 2. Garcicom:                                | Lot 1, lot 2 et lot 3 |
| 3. Hashtag Agency:                          | Lot 2 et lot 3        |
| 4. MFN Digital Trendy:                      | Lot 2 et lot 3        |
| 5. RPMS:                                    | Lot 1, lot 2 et lot 3 |
| 6. SMN Design :                             | Lot 3                 |
| 7. Société lart des deux rives production : | Lot 1, lot 2 et lot 3 |
| 8. Twilight Production :                    | Lot 2                 |

Cette liste restreinte issue de cette procédure sera valable durant quatre ans à compter de la date de sa publication. Elle n'obligera pas le pouvoir adjudicateur à signer des contrats de services ou de fourniture avec tous les prestataires.

Elle permet au CIHEAM Bari d'inclure, par rotation, des prestataires dans ses demandes d'offres - lorsque leur participation est nécessaire au soutien des activités du projet. Ce n'est qu'après une évaluation minutieuse des offres reçues, conformément aux termes de référence spécifiquement indiqués dans les demandes, que l'offre de prix sera validée, et l'accord sera formalisé.